

# APPEL À PROJETS

## Fonds Avenir Bio

### Une enveloppe de

# 8,8 M€

### en subvention



#### BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, coopératives,  
organisations de producteurs,  
entreprises agroalimentaires



#### FORME DE L'AIDE

Subvention



#### INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 65%  
des dépenses éligibles



#### PÉRIODE

Date de clôture : 22/06/2026

#### FINANCEURS



Après une période de pause, le **Fonds Avenir Bio** est de retour avec une nouvelle édition, marquant une volonté forte de **relancer la dynamique autour des filières biologiques françaises**. Doté d'une enveloppe de 8,8 M€ en subvention, ce dispositif vise à accompagner les acteurs engagés dans la transformation et la structuration durable du secteur bio, en privilégiant des projets à fort impact économique et territorial.

## QUELS PROJETS ?

Le Fonds Avenir Bio vise à **structurer et développer les filières biologiques françaises** en soutenant des projets collectifs et ambitieux.

Sont notamment soutenus :

- ↳ Les projets de **structuration de filières bio**, impliquant plusieurs maillons (production, transformation, distribution)
- ↳ Les projets favorisant la **sécurisation des débouchés** pour les producteurs bio
- ↳ Les initiatives visant à **rééquilibrer l'offre et la demande**
- ↳ Les projets contribuant à la **relance de la consommation de produits biologiques**

Les projets doivent obligatoirement :

- ↳ S'inscrire dans une **logique collective et partenariale** ; ils peuvent néanmoins être portés par **un seul acteur économique en démontrant le lien avec ses partenaires**
- ↳ Présenter un **impact structurant à l'échelle d'une filière ou d'un territoire**
- ↳ Démontrer leur **viabilité économique et leur effet levier**

Une attention particulière est portée aux projets permettant :

- ↳ La création de valeur pour les producteurs
- ↳ Le développement de filières françaises
- ↳ L'innovation organisationnelle ou économique

## QUELS SOUTIENS ?

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'une **subvention** jusqu'à **65% des investissements** liés au projet : CAPEX, animation, structuration, outils de transformation, logistique, etc.

⚠ Les projets sont sélectionnés selon des critères exigeants :

- ↳ Pertinence stratégique pour la filière bio
- ↳ Qualité du partenariat et gouvernance du projet
- ↳ Impact économique (amont agricole notamment)
- ↳ Contribution à la structuration durable de la filière
- ↳ Robustesse du modèle économique

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

# 23

Années  
d'expérience

# 160

Collaborateurs  
(docteurs, ingénieurs, ...)

# 15Mds€

De projets  
financés depuis 2013

# 8

Bureaux  
en France

ABF

**tinexta**  
innovation  
hub

[www.abfdecisions.fr](http://www.abfdecisions.fr)

Pour nous contacter

02 47 60 93 40

[contact@abfdecisions.fr](mailto:contact@abfdecisions.fr)